



BATIS CONTROLES SERVICES

ROUTE DE GRETZ
-
77220 PRESLES-EN-BRIE

Tél. : 01 64 07 35 58
Fax : 01 64 07 02 75
Email :
batiscontrolesservices@orange.fr
Site web :

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

RAPPORT DE REPERAGE 14622-1 / AMIANTE
ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 14/10/2014

Objet

La présente mission consiste à établir le rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante en vue de la constitution du dossier technique « amiante ».

Le repérage a pour objectif de rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (cf § 1.6) accessibles sans travaux destructifs. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué. **Ce rapport est à intégrer au « Dossier Technique Amiante ».**

Références réglementaires :

Articles R. 1334-17 et 18, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 à 24, R. 1334-27 et R.1334-29-5 du Code de la Santé Publique
Arrêté du 12/12/2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
Arrêté du 12/12/2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.
Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

Bien objet de la mission :

Adresse :	2 rue de Férolles 77330 OZOIR-LA-FERRIÈRE
Partie de bien inspectée :	Totalité du bien à l'exception des pièces suivantes : Cage N°1
Date de visite :	14/10/2014

Ce rapport a fait l'objet d'une commande en date du : 14/10/2014

Mr BURS Emmanuel



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

Sommaire

1.	Renseignements concernant la mission	2
2.	Conclusions du rapport	5
3.	Description générale du bien et réalisation du repérage	9
4.	Résultats détaillés du repérage	11
5.	Attestation sur l'honneur	12
6.	Attestation d'assurance	13
7.	Certificat de compétences	14

1. Renseignements concernant la mission

1.1. Désignation du bâtiment

Type de bâtiment : Parties communes

Numéro (indice) : 14622A

Date du permis de construire (à défaut, date de construction) :

Non communiqué

Adresse complète :

2 rue de Férolles

77330 OZOIR-LA-FERRIÈRE

Référence cadastrale :

Section : Non Communiqué

Parcelle : Non Communiqué - Lot : Non

Pas de copropriété

Bien en copropriété :

1.2. Désignation du client

Désignation du Propriétaire :

Nom : COPRO DU 2 RUE DE FEROLLES

2 rue de Férolles

77330 OZOIR-LA-FERRIÈRE

Adresse :

Email :

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

1.3. Désignation de l'opérateur de repérage

Nom : Mr BURS Emmanuel
Email :
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.CERT Parc EDONIA- Bât.G- Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint Grégoire. Le N° du certificat est CPDI-0645 délivré le 08/10/2012 et expirant le 07/10/2017.

1.4. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : BATIS CONTROLES SERVICES
Adresse : ROUTE DE GRETZ□ - - 77220 PRESLES-EN-BRIE
Numéro SIRET : 437631062 00019
Code NAF : 7112B
N° TVA :
N° RCS : 437 631 062
Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : CABINET CONDORCET - ALLIANZ
N° de police : 80810324
Valide jusqu'au : 30/09/2014

1.5. Désignation du laboratoire d'analyse

Nom : PROTEC
Adresse : 10 rue de la Prairie
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Laboratoire titulaire d'une accréditation en cours de validité référencée sous le n° 1-0918.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

1.6. Avertissement

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que, dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique accessibles sans travaux destructifs.

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1- Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
2- Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3- Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joint (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
4 - Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

2. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. □ Des locaux ou partie de locaux n'ont pas pu être visités. Conformément à l'article 3 des arrêtés du 12/12/2012, il y a par conséquent lieu de réaliser des investigations complémentaires.

Remarques particulières :

Néant

2.1. Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Selon le jugement personnel de l'opérateur de repérage :

Liste B			
Description	Localisation	Type de recommandation	Recommandations*
Néant			
Hors listes A et B			
Description	Localisation	Type de recommandation	Recommandations*
Néant			

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

Après analyse en laboratoire :

Liste A				
Description	Localisation	Pré- vement	Etat de conservation	Préconisations*
				Néant
Liste B				
Description	Localisation	Pré- vement	Type de recommandati on	Recommandation s*
				Néant
Hors liste A et B				
Description	Localisation	Pré- vement	Type de recommandati on	Recommandation s*
				Néant

Sur justificatifs :

Liste A				
Description	Localisation	Nom justificatif	Etat de conservation	Préconisations
				Néant
Liste B				
Description	Localisation	Nom justificatif	Type de recommandati on	Recommandation s
				Néant
Hors liste A et B				
Description	Localisation	Nom justificatif	Type de recommandati on	Recommandation s
				Néant

2.2. Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Sur justificatifs :

Description	Localisation	Justification	Nom justificatif
			Néant

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

Après analyse en laboratoire :

Description	Localisation	Prélèvement
Néant		

Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante :

Description	Localisation
Néant	

2.3. Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées

Description	Localisation	Cause de non-prélèvement
Néant		

Néant

2.6. Mesures d'ordre général pour les matériaux liste B et hors liste B contenant de l'amiante

Néant

2.5. Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

Néant

- Sont précisées sur le croquis les informations suivantes :
- La localisation des éventuels sondages complémentaires à l'inspection visuelle
 - La localisation des prélèvements
 - La localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir si des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées pour conclure.
 - L'état de conservation des matériaux amiantés de la liste A est précisé.

2.4. Croquis de repérage

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
à intégrer au dossier technique «amiante»**

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

3. Description générale du bien et réalisation du repérage

Date du repérage 14/10/2014
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) COPRO DU 2 RUE DE FEROLLES

3.1. Description générale du lot

Bâtiment : Copropriété des parties communes d'un immeuble RDC+1+Combles sur cave. A l'extérieur un abri de voitures, comprenant : 3 cages d'escaliers et une cave, 2 locaux techniques et deux paliers dont 2 cages au 2 rue de Férolles et 1 cage sur la rue du Général de Gaulle (non visité car pas de clé)

3.2. Liste des pièces visitées

Bâtiment : Local Technique 1 (cage 3), Cage N°3, Palier 1er étage, Local Technique 2 (2ème étage), Cage 2ème étage, Palier 2ème étage, Cage N°2

3.3. Tableau récapitulatif des pièces visitées

Nom	Descriptif	Schémas / photos
Local Technique 1 (cage 3)		Néant
Cage N°3		Néant
Palier 1er étage		Néant
Local Technique 2 (2ème étage)		Néant
Cage 2ème étage		Néant
Palier 2ème étage		Néant
Cage N°2		Néant

3.4. Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Cage N°1	Pas de clé

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que les obligations réglementaires prévues aux articles R. 1334-15 à R1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

3.5. Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

L'opérateur de repérage recherche les matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique, accessibles sans travaux destructifs puis recense et identifie les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission.

A cette fin, il examine de façon exhaustive toutes les différentes parties de l'immeuble bâti qui constituent le bâtiment. Lorsque certains locaux ne sont pas accessibles, l'opérateur de repérage le précise et en mentionne les motifs.

L'inspection visuelle peut être complétée par des investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

L'inspection visuelle, les sondages et les prélèvements sont réalisés selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008.

En cas de doute sur la présence d'amiante, il détermine les matériaux ou produits dont il convient de prélever et d'analyser un ou des échantillons pour pouvoir conclure quant à la présence d'amiante.

Conformément aux prescriptions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses de ces échantillons de ces matériaux ou produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
- les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
- les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.

- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

Pour les matériaux de la liste A, l'opérateur conclut définitivement à l'absence ou la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré. Dans sa conclusion, il précise le critère (marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante.

Pour les matériaux de la liste B, l'opérateur conclut définitivement à l'absence ou la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré. Dans sa conclusion, il précise le critère (marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante.

Pour chacun des matériaux ou produits repérés, en fonction de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence d'amiante. Dans ce cas, il précise dans sa conclusion que le critère qui lui a permis de conclure est son jugement personnel.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

4. Résultats détaillés du repérage

Localisation	Inspection			Conclusion			
	Composant de la construction (catégorie)	Partie du composant inspecté	Description	Sondage N° (type)	Prélèvement	Présence/absence d'amiante	Etat de conservation ou type de recommandation
Néant							

Observations :

Cachet de l'opérateur

BATIS CONTROLES SERVICES
SARL Caplier 7 900 €
Route de Grez
77220 PRESLES EN BRIE
Tél. 01 64 07 35 58
Fax 01 64 07 02 75
RCS Melun 437 631 062

Date de visite et d'établissement de l'état
Visite effectuée le : 14/10/2014
par : Mr BURS Emmanuel
Rapport édité le : 14/10/2014
à : PRESLES-EN-BRIE

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

5. Attestation sur l'honneur

Je, soussigné Mr BURS Emmanuel, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

6. Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 1 rue Daugier – 13008 Marseille, attestons par la présente que la

Société :
 Société BATIS CONTROLES SERVICES
 ROUTE DE GRETZ
 77220 PRESLES EN BRIE

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ EUROCCOURTAGE, 7 place du Dôme TSA 21017 La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 80810324.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE - DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

- Assainissement autonome - collectif
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic Accessibilité
- Diagnostic amiante avant travaux / démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Diagnostic de performance énergétique
- DRIP - Diagnostic de risque d'intoxication au plomb
- Diagnostic gaz
- Diagnostic légionellose
- Loi Boutin
- Diagnostic monoxyde de carbone
- Diagnostic radon
- Diagnostic sécurité piscine
- Diagnostic Technique SRU
- Risques naturels et technologiques
- Diagnostic thermique
- Dossier technique amiante
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Etat des lieux
- Etat parasitaire
- Evaluation valeur vénale et locative
- Exposition au plomb (CREP)
- Loi Carrez
- Milieux
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité
- Recherche de métaux lourds
- Recherche de plomb avant travaux

La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/10/2014 au 30/09/2015

La Société ALLIANZ Eurocourtage garantit l'adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuille d'adhésion 80810324), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

1 rue Daugier 13008 Marseille | 75 bd Haussmann 75008 Paris
 09 72 24 9000 | contact@bimcondorcet.com | www.cabinetcondorcet.com

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

7. Certificat de compétences



CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 0645

Version 03

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Emmanuel BURS

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Amiante

Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 08/10/2012, date d'expiration : 07/10/2017

DPE

Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel
Date d'effet : 05/10/2012, date d'expiration : 04/10/2017

Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment
Date d'effet : 26/04/2013, date d'expiration : 04/10/2017

Electricité

Etat de l'installation intérieure électrique
Date d'effet : 26/11/2013, date d'expiration : 25/11/2018

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 30/06/2014

I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnosticqueur
Partie disponible sur www.icert.fr
Parc EDONIA - Bât G
Rue de la Terre Victoria
35760 Saint-Grégoire
CPE DIFR 11 rev 09

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 09/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 17/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des consignes de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 3 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.



Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante (DTA)

- Toutes les rubriques mentionnées ci-après sont à renseigner. Une fiche récapitulative est renseignée par DTA et par immeuble bâti.
- La fiche récapitulative mentionne les travaux qui ont été réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante. Elle est mise à jour systématiquement à l'occasion de travaux ayant conduit à la découverte ou à la suppression de matériaux ou produits contenant de l'amiante

FICHE ASSOCIEE AU RAPPORT DE REPERAGE 14622-1 / AMIANTE
ETABLIE EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 14/10/2014

Date de création	14/10/2014
Historique des dates de mise à jour	
Référence du présent DTA	

1. Identification de l'immeuble, du détenteur et des modalités de consultation du DTA

Etablissement

Type de bâtiment : Parties communes

Numéro (indice) : 14622DTA

Adresse complète : 2 rue de Férolles

77330 OZOIR-LA-FERRIERE

Date de permis de construire

Ou année de construction : Non communiquée

Propriétaire

Nom :

COPRO DU 2 RUE DE FEROLLES

Adresse :

2 rue de Férolles

77330 OZOIR-LA-FERRIERE

Détenteur du dossier technique amiante :

Le dossier technique amiante est détenu par :

Nom :

COPRO DU 2 RUE DE FEROLLES

Fonction :

Service :